

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0665/PR/FP portant nomination de personnel.

n° 78-0665/PR/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 juillet 1978

Numéro JO
n° 1 du 18/03/1979

Date du numéro
18 mars 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, Vu les lois constitutionnelles I.R/77-001 et 77-002 en date du 27. juin 1977

Vu l'ordonnance LR/77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 78-018 du 5 février 1978 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

Vu la délibération n° 103/7e L en date du 5 mai 1970 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux

Vu l'arrêté n° 70-1457/SG/CG du 28 novembre 1970 portant organisation du cadre territorial des administrateurs, modifié par l'arrêté n° 76-315/SG/CG du 24 février 1976

Vu la lettre n° 266/MCITT du 10 mai 1978 du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Tourisme et sur sa proposition ; Sur proposition conjointe du ministre de la Fonction publique ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Hleyeh Said Rayaleh, administrateur-adjoint, le chef du cadre des administrateurs, est nommé chef du service du Commerce extérieur. Art. 2: Le présent arrêté, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.